

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 18 Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

**Présents :** P. AUBINAIS, L. CIRETTE, A. FABRE, A. FRERET, B. HADJ-DAHMANE (19h30), P. HARNIST, S. HILLAIRE, T. JIMONET, S. MOREL, D. PIEDNOËL, P. THIRIET, M. TOURNÉ

**Absents excusés :** O. FERQUIN, F. FILLÂTRE, C. PENEL

**Pouvoir de :** F. FILLÂTRE à D. PIEDNOËL

Formant la majorité des membres en exercice - **Secrétaire de séance :** A. FRERET

### ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/09/2013.**
- 2) **Église - Indemnités de gardiennage**
- 3) **Personnel – Enveloppe des primes de fin d'année**
- 4) **Conseil Municipal – Délégation spéciale - Indemnité**
- 5) **École – Réforme des rythmes scolaires – Horaires**
- 6) **Attribution de fonds de concours pour enfouissement des réseaux et changement des candélabres.**
- 7) **Informations et questions diverses – compte-rendu des commissions**

### 1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 Septembre 2013

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### 2 – Église – Indemnités de gardiennage

Monsieur le maire explique au conseil que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2013 celui fixé pour 2012 par la circulaire NOR/IOC/D/11/1202198/C du 25 janvier 2012 du Ministre de l'Intérieur. Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE de verser à Mme CHABRUÈRE Micheline pour 2013 la somme de 474,22€, DIT QUE cette somme est prévue au Budget Primitif 2013.**

### 3 – Personnel – Enveloppe des primes de fin d'année

Monsieur le Maire annonce qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant de l'enveloppe annuelle qui sera affecté au personnel communal en fin d'année. Il propose donc un montant de 10 000€ maximum. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE de voter une enveloppe globale d'un montant de 10 000 € maximum.**

### 4 – Conseil Municipal – Délégation spéciale – Indemnité

Monsieur le maire a retiré le 22 Août 2013 la délégation consentie à M FILLÂTRE François, adjoint au maire, ses obligations professionnelles ne lui permettant plus d'exercer ses fonctions au sein de la Mairie.

**Ses missions ont été confiées à M. Pierre THIRIET**, conseiller municipal, qui a reçu une délégation spéciale pour suivre les travaux dans la commune. À ce titre Monsieur le Maire propose de lui verser une indemnité.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal N°II 2011-06 en date 25 Mars 2011 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints, Vu le budget communal, Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide, (POUR : 11 ABSTENTION : 1) d'allouer, avec effet au 1<sup>er</sup> Novembre 2013 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :**

**M. Pierre THIRIET**, conseiller municipal délégué à l'examen des projets et le suivi des travaux dans la commune : Assainissement collectif, travaux dans les bâtiments communaux, relation avec la Communauté

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

d'Agglomération Seine Eure pour les travaux de voirie, avec le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure pour l'éclairage public et les travaux d'enfouissement de réseaux.

Par arrêté municipal n° 79/2013 en date du 15 Octobre 2013.

Et ce au taux de **6,75 %** de l'indice brut 1015 (soit 256.59€ à la date du 1<sup>er</sup> Novembre 2013 pour l'indice brut mensuel) soit un montant brut annuel de 3079.08€. Cette indemnité sera versée mensuellement.

### 5 – École – Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le conseil d'école a validé les nouveaux horaires de l'école, en accord avec la Mairie pour la rentrée de 2014. **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE de valider les horaires de l'école pour la rentrée de septembre 2014, comme suit :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Classe	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45
Classe	13H30-15H45	13H30-15H45		13H30-15H45	13H30-15H45
APC -Activités pédagogiques Complémentaires (Enseignantes) Ou APE Activités Péri-éducatives (Municipalité)	15h45-16H30	15h45-16H30		15h45-16H30	15h45-16H30

### 6 – Attribution de fonds de concours pour enfouissement de réseaux et changement des candélabres.

Monsieur le Maire rappelle au conseil avoir effectué une demande de fonds de concours à la CASE. Le montant accordé à la commune est de 34 815 € pour financer les travaux d'enfouissement de réseaux et changement des candélabres prévus sur le Budget Primitif 2012 et reporté en 2013.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **ACCEPTE** les fonds de concours pour un montant de **34 815 €**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CASE.

### 7 - Informations et questions diverses – compte-rendu des commissions

- **Base de loisirs**

M. PIEDNOËL fait part aux élus des informations recueillies lors du Comité Syndical de la Base de Loisirs :

\* Les travaux de voirie prévus sur la Base sont reportés en 2014

\* Le nom de la Base de loisirs sera « L'Escapade Normande »

\* La serre Biotropica prévoit un agrandissement de 1000m<sup>2</sup>

\* En mars 2014 aura lieu le Championnat de France d'Escalade

- **Communauté d'Agglomération Seine Eure**

Lors de la dernière commission Tourisme, l'installation de toilettes au pied du barrage a été validée.

- **Dates à retenir**

DATE	HEURE	NATURE	ORGANISATEUR	LIEU
11/11/2013		Commémoration Armistice de 1918	mairie	cimetière
17/11/2013		Repas des Anciens	Mairie	Auberge du Halage
22/11/2013	13h30	Spectacle "Age Tendre"	Les Anciens travailleurs	Zénith de Rouen
30/11/2013	13H30	Concours de Dominos	Comité des Fêtes	Foyer du Nivernais
30/11/2013	20H15	Conférence de la Batellerie	Batellerie	Foyer du Nivernais
05/12/2013	18H00	Journée Nationale d'Homage aux Morts pour la France » pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie	Mairie	Cimetière
07/12/2013	9h-20h	Marché de Noël – Téléthron	Mairie – UCAP	Mairie
14/12/2013		Noël des enfants	Comité des Fêtes	Salle Marcel niquet
10/01/2014	19h00	Vœux du Maire	Mairie	Auberge du Halage

À 20 heures 30, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée,

**Le Maire, Pierre AUBINAIS**

